

ANB + fonds

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE BIOSECURITE

00000382

ARRETE N° 2021 /MESRSI/SG/ANB

portant nomination des membres du Comité Scientifique National de Biosécurité (CSNB) de l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB)

Visa du DCMEF : N°604

du 10/11/2021



**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu** Le décret n°2021-0398/PRES/PM/MESRSI du 17 mai 2021 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Vu** la loi n°064-2012/AN du 20 décembre 2012 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie ;
- Vu** le décret n° 2004-262/PRES/PM/MECV/MAHRH/MS du 18 juillet 2004 portant règles nationales en matière de sécurité en biotechnologie ;
- Vu** le décret n°2015-253/PRES-TRANS/PM/MRSI/MEF du 17 mars 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique National de Biosécurité (CSNB) ;
- Vu** le décret n°2015-834/PRES-TRANS/MEF/MRSI du 13 juillet portant érection de l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB) en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique ;
- Vu** le décret n°2015-874/PRES/PM/MRSI/MEF/MARHASA/MERH/MS/MRA du 14 juillet 2015 portant approbation des statuts particuliers de l'Agence nationale de biosécurité en abrégé ANB ;
- Sur** proposition des ministères et structures de tutelle des intéressés ;

ARRETE

Article 1 : En application des dispositions des articles 3, 4, 5 et 6 du décret n°2015-253/PRES-TRANS/PM/MRSI/MEF du 17 mars 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Scientifique National de Biosécurité (CSNB), les personnes dont les noms suivent, sont nommées membres du CSNB de l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB).

1. Au titre du Ministère en charge de la Recherche scientifique :

- Monsieur Louis SAWADOGO, Directeur de recherche, membre titulaire ;
- Monsieur Francois W. KAGAMBEGA, Maître de recherche, membre suppléant.

2. Au titre de l'Université Joseph KI-ZERBO :

- Monsieur Jacques SIMPORE, Professeur titulaire, membre titulaire ;
- Monsieur Athanase BADOLO, Professeur titulaire, membre suppléant.

3. Au titre de l'Université Nazi BONI :

- Monsieur Aboubacar TOGUYENI, Professeur titulaire, membre titulaire ;
- Monsieur Bernard BACYE, Maître de conférences, membre suppléant.

4. Au titre du Ministère en charge de la Santé :

- Y - Monsieur Adama GASSANE, Médecin, membre titulaire ;
- Y - Monsieur Brice Wilfried BICABA, Médecin, membre suppléant.

5. Au titre du Ministère en charge de la Défense :

- Monsieur Moustapha SEREME, Médecin-Colonel, membre titulaire ;
- Monsieur Raoul KARFO, Pharmacien-Commandant, membre suppléant.

6. Au titre du Ministère en charge de l'Environnement :

- Monsieur Amadé OUEDRAOGO, Inspecteur des Eaux et Forêts, membre titulaire ;
- Monsieur Daogo OUOBA, Inspecteur des Eaux et Forêts, membre suppléant.

7. Au titre du Ministère en charge de l'Agriculture :

- Monsieur Lucien SAWADOGO, Ingénieur agronome, membre titulaire ;
- Monsieur Békouanan NABIE, Ingénieur agronome, membre suppléant.

8. Au titre du Ministère en charge des Ressources animales :

- Madame Lamouni Habibata OUERMI/ZERBO, Docteur vétérinaire, membre titulaire ;
- Monsieur Bruno L. OUOBA, Docteur vétérinaire, membre suppléant.

9. Au titre du Ministère en charge du Commerce :

- Monsieur Oumarou KY, Ingénieur-Métrologue, membre titulaire ;
- Monsieur Bakary TARNAGDA, Biochimiste, membre suppléant.

10. Au titre du Ministère en charge de la Justice :

- Monsieur Parfait LOURE, Magistrat, membre titulaire ;
- Monsieur Hyppolite TAPSOBA, Magistrat, membre suppléant.

11. Au titre du Laboratoire national de Biosécurité :

- Monsieur Oumar TRAORE, Directeur de recherche, membre titulaire ;
- Madame Mounyratou RABO, Ingénieur de recherche, membre suppléant.

12. Au titre du Comité d'éthique pour la recherche en santé:

- Monsieur Issa TAPSOBA, membre titulaire ;
- Monsieur Clotaire NANGA, membre suppléant.

13. Au titre de l'Agence nationale de Biosécurité :

- Monsieur Nicolas BARRO, Professeur titulaire, membre titulaire ;
- Monsieur Zezouma SANON, Chargé de recherche, membre suppléant.

Article 3 : Le Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date signature et qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Ouagadougou, le 18 NOV 202

Pr Alkassoum MAIGA

Officier de l'Ordre de l'Étalon
Commandeur de l'OIPA-CAMES